

Vers votre nouveau chez-vous

Guide simplifié pour les aîné(e)s et leurs proches



Suite à l'évaluation de votre situation avec votre intervenant(e), il a été décidé, d'un commun accord, que vous ne pouvez plus demeurer dans votre domicile actuel. Ainsi, pour répondre à vos besoins de manière sécuritaire, la possibilité d'être hébergé(e) dans un milieu de vie a été retenue.

Évaluation et choix d'un milieu de vie

L'intervenant(e) effectuera une évaluation de votre situation avec vous et/ou votre proche afin de compléter votre demande d'hébergement. Cette étape est essentielle, car elle permet de déterminer vos besoins spécifiques et le type de milieu qui vous conviendra le mieux.

Vous aurez la possibilité d'exprimer jusqu'à trois préférences d'hébergement et vous pourrez être mis en liste d'attente pour chacune d'entre elles. Il est important de noter que le milieu qui répond le mieux à vos besoins ne figure peut-être pas parmi vos choix. Votre intervenant(e) vous le laissera savoir.

Votre participation active à cette étape est essentielle, car chaque détail compte pour identifier le meilleur milieu de vie pour répondre à vos besoins.

Pour vous aider à faire un choix éclairé, nous vous invitons à visiter virtuellement nos ressources intermédiaires et nos centres d'hébergement de longue durée :

Ressources intermédiaires:
<https://ciss.me/3xqxHUR>



Centres d'hébergement de longue durée:
ciss.me/visitesvirtuellesCHSLD

Bon à savoir

Si une place vous est proposée dans le milieu de votre choix et que vous la refusez, **vos demande d'hébergement pourrait être annulée.**

Certains milieux ont des délais d'attente plus importants pour vous accueillir. Il est possible qu'une place temporaire vous soit offerte dans un milieu qui diffère de vos préférences. Cette décision sera prise en fonction de l'urgence de votre situation, des délais d'attente pour le milieu pour lequel vous êtes en attente et de la disponibilité des places. **Vous demeurez sur la liste d'attente des milieux choisis pour votre hébergement.** Toutefois, si le milieu temporaire vous convient, vous pourrez choisir d'y demeurer.

Après l'évaluation, que se passe-t-il?

Votre intervenant(e) transmettra votre dossier complet au mécanisme d'accès à l'hébergement. Ce service vous dirigera vers le milieu qui correspond le mieux à vos besoins et à vos préférences.

Votre demande d'hébergement sera priorisée en fonction de plusieurs critères :

- **L'urgence de votre situation**
- **La disponibilité des places dans la région**
- **Les risques pour votre sécurité**

L'arrivée dans le milieu de vie

Dès qu'une place répondant à vos besoins sera disponible, vous serez contacté(e) par votre intervenant(e). Vous devrez **intégrer le nouveau milieu dans les 24 à 48 heures**. Ce délai est très court, c'est pourquoi il est important de bien se préparer.

- Assurez-vous de clarifier avec votre intervenant(e) **si la place est permanente ou temporaire**.
- **Pensez à votre moyen de transport** pour l'admission. Si cela vous pose problème, n'hésitez pas à en parler à votre intervenant(e).
- **Même si vous êtes sur une liste d'attente**, vous pouvez communiquer avec votre intervenant(e) à tout moment pour lui poser des questions.

Frais d'hébergement

Pour connaître la contribution financière que vous aurez à payer pour votre hébergement, veuillez consulter le site internet de la RAMQ :

[Hébergement en établissement public | Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\) \(gouv.qc.ca\)](https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/accueil/assurances-maladie/assurances-maladie)

Le service des finances vous contactera par la poste ou par téléphone dans les premiers jours suivant votre arrivée pour finaliser les démarches administratives.

Conseils pour bien se préparer à l'arrivée

- **Préparez des vêtements de saison pour les premiers jours, comme vous le feriez pour un petit voyage à l'extérieur de votre domicile.**
- **Les produits d'hygiène sont fournis**, mais vous pouvez apporter les vôtres si vous préférez.
- **Votre chambre sera meublée**, mais peu après votre arrivée, vous pourrez apporter des petits meubles et éléments de décoration pour la personnaliser.
- **Des informations concernant la télévision et le téléphone vous seront communiquées à votre arrivée.**

Liens utiles



Guide d'accueil en hébergement

ciss.me/3VPGfOE



Guide d'accueil pour les ressources intermédiaires et ressources de type familiales

ciss.me/guideaccueilRI

Donnez-nous votre avis!

Vos commentaires nous permettent d'améliorer nos services. Si vous n'êtes pas satisfait(e), parlez-en à votre intervenant(e). Vous serez alors aidé(e) et dirigé(e) vers la personne responsable du service.

Vous pouvez aussi contacter le commissaire aux plaintes :

450 468-8447

1 844 302-8447 (sans frais)

plaintes.cissme16@ssss.gouv.qc.ca